

# ENDURANCE AUX ÉNERGIES DESTRUCTIVES

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	contact
Zone/Cible	créature touchée
Durée	24 heures
JS	Volonté, annule (inoffensif)
RM	oui (inoffensif)

Une créature protégée par endurance aux énergies destructives ne souffre pas de la chaleur ou du froid lorsqu'elle se trouve dans un environnement extrême. Elle se sent à son aise par des températures allant de -45°C à +60°C et ne doit pas effectuer le moindre jet de Vigueur dans ces conditions. Son équipement bénéficie également de la même protection.

Endurance aux énergies destructives n'offre aucune protection contre les dégâts de feu et de froid ni contre les autres dangers liés à l'environnement comme la fumée ou le manque d'air par exemple.

===Version mythique=== La cible du sort change et devient une créature touchée par niveau. Les créatures affectées gagnent une résistance au froid et au feu de 5. Elles ne sont pas ralenties par la neige et ignorent les malus aux tests de Perception et aux attaques d'armes à distance infligés par la grêle, la pluie, la neige fondue ou normale. Elles considèrent également que la puissance du vent est inférieure d'une catégorie.